



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

71^e séance plénière

Vendredi 12 décembre 2014, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kutesa. (Ouganda)

*En l'absence du Président, M. Antoine (Grenade),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 31 de l'ordre du jour (suite)

Les diamants, facteur de conflits

Note verbale de la Mission permanente de la Chine transmettant le rapport du Processus de Kimberley (A/69/622)

Projet de résolution (A/69/L.39)

M. Scott (Australie) (*parle en anglais*) :
L'Australie remercie chaleureusement la République populaire de Chine pour sa contribution en qualité de Président du Processus de Kimberley en 2014, et elle se réjouit de parrainer le projet de résolution (A/69/L.39), présenté aujourd'hui. Nous adressons également nos félicitations à l'Angola, qui assumera la présidence du Processus de Kimberley en 2015.

Ardent défenseur du Processus de Kimberley, l'Australie a participé activement au travail important accompli par le Groupe de travail chargé du suivi, le Groupe de travail des experts diamantaires, le Comité chargé de la participation et de la présidence ainsi que

d'autres questions connexes, telles que les statistiques et les échanges commerciaux sur Internet.

Le Processus de Kimberley a connu un succès phénoménal s'agissant de la réalisation de son principal objectif. Les diamants non certifiés représentent aujourd'hui moins d'1 % du commerce mondial. En tant que membre du Conseil de sécurité, l'Australie a appuyé la coopération constante apporté par le Conseil de sécurité dans le cadre du Processus de Kimberley dans plusieurs situations à l'ordre du jour du Conseil. Cette coopération est un élément déterminant dans l'appui apporté par le Conseil au Libéria, à la Côte d'Ivoire et à la République centrafricaine. Le Processus de Kimberley a permis également de renforcer la transparence dans le commerce du diamant grâce à ses analyses statistiques et de partager les meilleures pratiques dans les domaines de l'extraction minière et de la gouvernance.

L'Australie est un important producteur de diamants, le sixième producteur mondial en termes de volume et de qualité. Elle possède une expertise solide dans le domaine minier et une tradition de longue date en matière de partage de son savoir-faire. Grâce à nos partenariats de développement, en particulier le Fonds de partenariat Afrique-Australie, nous avons aidé des pays à exploiter leurs ressources naturelles. À cet égard, nous appuyons sans réserve le Centre de mise

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-69222(F)



Document adapté

Merci de recycler



en valeur des ressources minérales de l'Afrique. Nos partenariats ont permis de dispenser une formation dans un grand nombre de domaines de l'industrie du diamant, notamment l'enrichissement du minerai, la production artisanale, les systèmes cadastraux et la réglementation minière, pour n'en citer que quelques-uns.

Le Processus de Kimberley devrait continuer d'offrir des possibilités pour l'échange de pratiques optimales. Il existe incontestablement une demande à cet égard, comme en témoigne l'engagement des pays de l'Union du fleuve Mano à l'égard du projet d'harmonisation de l'Afrique de l'Ouest, s'agissant du partage et de la mise en valeur des meilleures pratiques, dans le respect du Processus de Kimberley, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. L'Australie a été heureuse d'appuyer ce projet.

Cette demande s'est également manifestée à travers l'intérêt et l'enthousiasme très grands suscités par le voyage d'étude organisé par l'Australie à l'intention de participants venus d'Afrique et d'Asie en septembre 2014. Ce voyage a permis de constituer une nouvelle équipe de personnes appartenant à un grand nombre de pays producteurs de diamants en vue d'effectuer des visites d'examen du Processus de Kimberley. Les participants ont également approfondi leurs connaissances dans le domaine des meilleures pratiques d'extraction du minerai, lesquelles pourront être utilisées dans leurs propres pays et partagées avec d'autres. Ce voyage d'étude a également permis d'élaborer des documents d'orientation qui pourront être utilisés par de futures équipes de visite.

C'est la raison pour laquelle nous partageons la priorité accordée par l'Angola à la mise en œuvre des déclarations de Moscou et de Washington en facilitant le partage des connaissances entre les pairs et les possibilités de formation. Nous saluons également l'initiative du Conseil mondial du diamant de former de nouveaux collaborateurs, une initiative attendue depuis longtemps. L'Australie travaillera en coopération avec toutes les parties afin que cette initiative aboutisse. Nous saluons également l'accent mis par l'Angola sur les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme. L'Australie participe à cette initiative, car il importe d'aider les sociétés minières et les gouvernements à prévenir les conflits sur les sites miniers ainsi que les coûts humains et économiques qui en résultent.

La société civile est essentielle à l'efficacité opérationnelle et à la légitimité internationale du

Processus de Kimberley. La coalition de la société civile a beaucoup fait pour favoriser les meilleures pratiques dans l'extraction minière, et nous l'encourageons à poursuivre sur cette voie. Ces pratiques constituent aussi pour nous un système d'alerte rapide. Dans une industrie qui dépend tellement de la réputation de ses produits, il serait judicieux de d'examiner avec sérieux toutes les questions portées à notre attention.

L'Australie estime qu'elle peut faire fond sur les points forts du Processus de Kimberley, d'où notre décision de proposer notre propre candidature à la vice-présidence du Processus de Kimberley en 2015 et à la présidence en 2016. Indépendamment de notre rôle, nous prévoyons de contribuer à l'amélioration de nos systèmes et de tirer le meilleur parti de l'industrie diamantaire. Cela permettra en retour de sauvegarder la réputation de l'industrie diamantaire, et d'assurer ainsi que les diamants soient une source de richesse et de progrès pour les peuples, les communautés et les pays qui les extraient, les commercialisent, les polissent et en tirent bénéfice.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant à l'examen du projet de résolution A/69/L.39. L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution A/69/L.39, intitulé « Les diamants, facteur de conflits, rompre le lien entre le négoce illicite de diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/69/L.39?

Le projet de résolution A/69/L.39 est adopté (résolution 69/136).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 31 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour (*suite*)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront qu'à la 2^e séance plénière, le 19 septembre, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 22 b) de l'ordre du jour à la Deuxième Commission. Afin que l'Assemblée générale puisse se prononcer rapidement sur le projet de résolution, puis-je considérer que l'Assemblée souhaite examiner

le point 22 b) de l'ordre du jour directement en séance plénière et de procéder immédiatement à son examen?

Il en est ainsi décidé.

Point 22 de l'ordre du jour

Groupes de pays en situation particulière

b) Suivi de la deuxième conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral

Projet de résolution A/69/L.28

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Nous allons maintenant procéder à l'examen du projet de résolution A/69/L.28, intitulé « Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/69/L.28?

Le projet de résolution A/69/L.28 est adopté (résolution 69/137).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent faire des déclarations après l'adoption de la résolution.

M^{me} Chanda (Zambie) (*parle en anglais*) : Au nom des 32 pays en développement sans littoral, je tiens à exprimer ma reconnaissance au Président de l'Assemblée générale pour nous avoir donné l'occasion d'examiner cette résolution qui vise à entériner le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, adopté par nos chefs d'État et de gouvernement et leurs représentants à de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui s'est tenue à Vienne du 3 au 5 novembre.

Je tiens à remercier le Gouvernement et le peuple autrichiens pour leur générosité et leur hospitalité et à les féliciter pour la tenue réussie de cette importante conférence. Je remercie toutes les délégations qui ont coopéré avec nous pour l'engagement et le dévouement dont elles ont fait montre pendant les négociations, ainsi que pour leur magnanimité et leur souplesse, ce qui a permis l'adoption du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et de la Déclaration politique y relative (résolution 69/137, annexes I et II).

Le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral récemment adopté traduit une meilleure compréhension des défis auxquels ces pays sont confrontés et s'appuie sur les enseignements, les faiblesses et les acquis du Programme d'action d'Almaty, notamment dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement. L'objectif de ce document, qui vient d'être adopté, est de promouvoir la compétitivité aux niveaux économique et commercial en faveur d'une croissance durable qui profite à tous. Ce programme ambitieux renferme des objectifs précis, concrets et limités dans le temps en vue d'apporter une réponse aux besoins et problèmes qui sont propres aux pays en développement sans littoral du fait de l'enclavement, de l'isolement et des contraintes géographiques qui sont les leurs, et ce, d'une façon plus cohérente, globale et intégrée.

Le Programme d'action de Vienne part du principe que les pays en développement sans littoral continuent de subir des coûts de transit inacceptables, et des retards de transit, par rapport à leurs voisins. Le Programme d'action de Vienne prend acte de l'apparition de nouveaux défis : changements climatiques, chocs externes, accroissement des difficultés économiques et structurelles, baisse de productivité et manque de compétitivité.

Le Programme d'action de Vienne prévoit des mesures concrètes pour la prochaine décennie qui concernent six domaines prioritaires et s'appuient sur de véritables partenariats impliquant les pays en développement sans littoral, les pays en développement de transit et leurs partenaires de développement, y compris des institutions multilatérales. Les six priorités d'action sont les questions fondamentales de politique en matière de transit, le développement et l'entretien de l'infrastructure, le commerce international et la facilitation du commerce, l'intégration et la coopération régionales, la transformation structurelle de l'économie, et les moyens de mise en œuvre.

Nous savons que le programme en faveur des pays en développement sans littoral intervient à un moment où la communauté mondiale est engagée dans des processus parallèles mais complémentaires. Nous ne doutons pas que les craintes exprimées par nos pays seront pleinement prises en compte dans le programme de développement pour l'après-2015, ainsi que dans les discussions portant sur le financement du développement. Il convient de souligner que le Programme d'action de Vienne ne fait que compléter

ces dialogues mondiaux importants, c'est pourquoi nous souhaitons que tous ces processus interdépendants soient intégrés afin de dégager des synergies et garantir l'unité d'action.

Je saisis cette occasion pour rappeler que, tandis que nous assurons le suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, il est nécessaire d'élaborer des mesures concrètes ainsi qu'une feuille de route pour la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne afin d'orienter les pays en développement sans littoral, les pays en développement de transit et leurs partenaires de développement, ainsi que les autres parties prenantes, sur la voie de la mise en œuvre coordonnée et efficace du document final issu de la conférence. À cet égard, le Gouvernement de la République de Zambie, en qualité de Président du groupe des pays en développement sans littoral, a annoncé la tenue d'une réunion de suivi de haut niveau de la conférence, qui se tiendra à Livingstone, en Zambie, en juin 2015. Je lance un appel aux États Membres afin qu'ils apportent leur soutien collectif à la tenue de cette réunion.

La mise en œuvre fructueuse du nouveau Programme d'action dépendra de l'ampleur et de la portée des nombreux et importants partenariats actuels et futurs. Je tiens à remercier nos partenaires pour leur volonté d'aider à résoudre les difficultés que rencontrent les pays en développement sans littoral. Je remercie également les pays voisins de transit, qui ont permis à nos pays de participer plus activement au commerce international. Nous remercions nos partenaires de développement pour l'appui financier et technique qu'ils nous ont apporté dans le cadre de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire. Nous comptons également sur leur soutien indéfectible et sur celui des acteurs du secteur privé, ainsi que des institutions multilatérales, aux fins du développement de nos capacités productives et de nos infrastructures de transport, entre autres domaines.

Enfin, je tiens à souligner le rôle essentiel joué par le système des Nations Unies, en particulier les organismes spécialisés et les commissions économiques régionales. À ce propos, j'appelle l'attention sur la nécessité de renouveler et d'élargir le mandat et la capacité du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement afin d'appuyer pleinement la mise en œuvre impérieuse du Programme d'action de Vienne. Nous espérons que

des ressources suffisantes seront fournies au Bureau afin d'appuyer efficacement la mise œuvre, le suivi, l'examen et le compte rendu des activités du Programme d'action de Vienne, comme le prévoit le nouveau mandat.

Je compte sur le soutien continu de l'ensemble des États Membres, ainsi que sur la mise en œuvre pleine et réussie du Programme d'action de Vienne.

M. Llorenty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en anglais*) : C'est un honneur de vous voir, Monsieur Antoine, présider cette importante séance.

J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Groupe tient à exprimer sa profonde reconnaissance au Gouvernement et au peuple de la République d'Autriche pour avoir accueilli la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, du 3 au 5 novembre, et pour avoir fourni l'appui nécessaire à l'issue fructueuse de cette réunion.

Au moment où l'Assemblée générale vient d'adopter le document final de la deuxième Conférence des pays en développement sans littoral (résolution 69/137), le Groupe des 77 et la Chine tiennent à rappeler et souligner l'importance que revêt la mise en œuvre des engagements arrêtés dans le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, dans les six priorités d'action que sont les questions fondamentales de politique en matière de transit, le développement et l'entretien de l'infrastructure, le commerce international et la facilitation du commerce, l'intégration et la coopération régionales, la transformation structurelle de l'économie, et les moyens de mise en œuvre, à tous les niveaux de façon coordonnée, cohérente et rapide.

Le Groupe souligne l'importance que revêtent la mise en œuvre réussie, le suivi et l'examen du Programme d'action de Vienne aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial. En outre, nous demandons à nos partenaires de développement d'intégrer le Programme d'action de Vienne dans leurs cadres nationaux respectifs en matière de coopération, dans leurs programmes et activités afin de fournir un appui technique et financier ciblé en faveur de la mise en œuvre des mesures concrètes figurant dans le Programme d'action.

Guidés par un esprit de solidarité, nous nous sommes engagés, en tant que pays en développement,

à apporter un appui à la mise en œuvre efficace du Programme d'action de Vienne dans des domaines de coopération définis d'un commun accord, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, laquelle complétera, sans la remplacer, la coopération Nord-Sud. Le Groupe appellera également les organisations et entités du système des Nations Unies, les organisations internationales compétentes, les organisations d'intégration économique régionale et d'autres organisations régionales et sous-régionales compétentes à intégrer le Programme d'action de Vienne dans leur programme de travail, et de fournir un appui renforcé aux pays en développement sans littoral pour la mise en œuvre du Programme d'action.

Le Groupe renouvelle une fois encore son plein appui au groupe des pays en développement sans littoral et espère que le Programme d'action de Vienne se traduira par un renforcement du partenariat afin de répondre aux besoins et relever les défis. Le Groupe estime que le seul moyen de parvenir à des résultats ambitieux prenant en compte les difficultés spécifiques rencontrées par les pays en développement sans littoral et leur permettant de surmonter leurs contraintes géographiques, d'exploiter leur potentiel et devenir des acteurs dynamiques de l'économie internationale consiste à garantir la participation et la coopération pleines et entières de l'ensemble de la communauté internationale.

M. Beviglia Zampetti (Union européenne) (*parle en anglais*) : L'Union européenne et ses États Membres sont heureux de se rallier au consensus sur le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 (résolution 69/137, annexe II).

Nous tenons à remercier tous les représentants pour leur participation constructive à ces négociations, ainsi que le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement pour son appui. Nous tenons à remercier tout particulièrement l'Ambassadeur Khiane Phansourivong, de la République démocratique populaire lao, et l'Ambassadeur Per Thöreson, de la Suède, pour leur rôle moteur dans ce processus. Nous souhaitons également témoigner notre sincère reconnaissance au Gouvernement et au peuple autrichiens pour avoir accueilli la deuxième conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral et pour avoir fourni l'appui nécessaire.

Les pays en développement sans littoral étant les premiers concernés, nous sommes résolus à leur apporter notre concours dans les domaines politiques clefs afin qu'ils puissent résoudre les lourdes contraintes qui pèsent sur leur développement durable du fait de leur enclavement, de l'absence d'accès territorial à la mer et d'un accès limité aux marchés mondiaux. Cela signifie notamment que nous concentrerons nos efforts sur les domaines suivants : facilitation du commerce, transit, infrastructures de transport, intégration et coopération régionales. Notre coopération actuelle et future avec les pays en développement sans littoral, tant au niveau régional que bilatéral, portera sur ces domaines pour veiller à ce que notre partenariat se traduise par des politiques et des programmes porteurs de transformation sur le terrain.

Nous avons été encouragés par la large participation à la Conférence de Vienne de nombreuses parties prenantes, en particulier des hommes d'affaires. La contribution du secteur privé sera déterminante. La création d'un environnement propice à l'investissement et à une croissance durable pour tous demeure essentielle. Nous entendons œuvrer avec les pays en développement sans littoral, le système des Nations Unies et tous les partenaires à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne.

M^{me} Adhikari (Népal) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom du Gouvernement népalais pour appuyer la résolution 69/137, présentée au titre du point 22 b) de l'ordre du jour, intitulé « Groupes de pays en situation particulière : Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral ».

Ma délégation est reconnaissante au Président de l'Assemblée générale d'avoir présenté cette résolution et remercie l'Assemblée de l'avoir adoptée à l'unanimité aujourd'hui. En adoptant cette résolution, l'Assemblée a entériné le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, telle qu'adoptée lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, tenue le mois dernier à Vienne.

Les pays en développement sans littoral constituent l'un des groupes de pays les plus vulnérables, comme l'a dûment reconnu la communauté internationale. Leurs faiblesses structurelles, leur capacité productive limitée et leur faible résistance aux chocs extérieurs exposent ces pays aux graves incidences négatives du changement

climatique et à d'autres crises en cours ou émergentes. De plus, les pays en développement sans littoral doivent faire face à des problèmes récurrents liées au commerce et au transit du fait de l'absence d'accès direct à la mer, de l'éloignement important des grands marchés internationaux, de la pesanteur des formalités de transit, de l'insuffisance des infrastructures de transport et des coûts économiques considérables qui en résultent continuent d'être les principales difficultés rencontrées par les pays en développement sans littoral.

Il est donc impératif de répondre aux besoins et difficultés spécifiques des pays en développement sans littoral en ce qui concerne leur transformation structurelle, le renforcement de leur capacité productive et de leur valeur ajoutée, ce qui nécessite des mesures ciblées, prises de façon concertée et coordonnée, à titre prioritaire et avec des moyens de mise en œuvre renforcés et prévisibles. À cet égard, tout en s'engageant à n'épargner aucun effort, à tous les niveaux, pour mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne du point de vue national, le Népal rappelle l'importance qu'il attache au respect des engagements pris par tous les partenaires de développement et leur demande instamment de contribuer à la mise en œuvre rapide et complète du nouveau Programme d'action.

Dans le même esprit, ma délégation souligne que les besoins et difficultés spécifiques des pays en développement sans littoral doivent se voir accorder la priorité dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. À cette fin, nous demandons la pleine intégration du Programme d'action de Vienne dans le nouveau cadre de développement mondial. Ainsi, la pleine application du Programme d'action d'Istanbul, conjointement à d'autres programmes d'action convenus au niveau international, créerait une plus grande synergie pour le développement, en particulier pour les pays doublement pénalisés par le fait qu'ils sont à la fois enclavés et parmi les moins avancés. L'application de tous ces instruments contribuerait directement à l'élimination de l'extrême pauvreté et à la promotion du développement durable.

À cet égard, ma délégation est reconnaissante à M. Kutesa pour sa participation, en qualité de Président de l'Assemblée générale, à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, tenue le mois dernier à Vienne, et je suis convaincue que la cause des pays en développement sans littoral continuera d'être une priorité pour lui.

Pour terminer, j'aimerais adresser officiellement les sincères félicitations et la gratitude de ma délégation au Gouvernement et au peuple de l'Autriche pour avoir accueilli la Conférence sur les pays en développement sans littoral; à l'Ambassadeur d'Autriche pour le rôle qu'il a joué en tant que pays hôte et Président du Conseil économique et social; à l'Ambassadrice de la Zambie, en tant que Présidente du groupe des pays en développement sans littoral, et à son équipe; à l'Ambassadeur de la République démocratique populaire lao et à l'Ambassadeur de la Suède en tant que coprésidents du comité préparatoire de la conférence. Nos sincères remerciements s'adressent également au Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et à tous les autres acteurs pour leur précieuse contribution à la réussite de cette conférence. Ma délégation est certaine que leur engagement ne faiblira pas alors que nous œuvrons à la mise en œuvre des conclusions de la conférence.

M. Carrillo Gómez (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Pour le Paraguay, l'adoption de la Déclaration de Vienne et du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 (résolution 69/137, annexes I et II) constitue une étape vers le renforcement des droits des pays en développement sans littoral, tels que la liberté de transit, la facilitation du commerce et leur participation effective au commerce international dans des conditions favorables.

Le Paraguay souhaite remercier le Gouvernement et le peuple autrichiens pour la générosité et l'hospitalité dont ils ont fait montre en accueillant la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral. La délégation paraguayenne tient en effet à souligner le travail remarquable accompli par le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ce qui a permis le succès de la Conférence de Vienne en novembre.

L'approche globale et pragmatique du nouveau Programme d'action facilitera la liberté de transit pour les pays en développement sans littoral. Pour le Paraguay, dont la situation géographique en fait un point de passage naturel entre les océans Atlantique et Pacifique, le nouveau Programme d'action contribue à la mise en place de normes internationales garantissant

la liberté de transit le long de la route Paraguay-Paraná. Il s'agit d'une étape cruciale non seulement pour la République du Paraguay, mais aussi pour les régions du continent qui n'ont pas accès à la mer. Cela permettra aussi d'accroître notre compétitivité, de lutter plus efficacement contre la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie de nos populations.

Le Paraguay estime que l'alliance renouvelée et renforcée entre les pays en développement sans littoral, les pays de transit et les autres partenaires de développement, qui constitue la base du Programme d'action de Vienne, sera bientôt complétée par la pleine application et l'entrée en vigueur de l'Accord sur la facilitation des échanges, adopté à Bali, qui sera mis en œuvre par les membres de l'Organisation mondiale du commerce, et en particulier par les pays de transit s'agissant des mesures relatives à la liberté de transit. À cet égard, le Paraguay souligne que le Programme d'action de Vienne considère les relations entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit comme étant mutuellement bénéfiques.

Pour le Paraguay, la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne permettra de renforcer le rôle joué par le commerce en tant que moteur du développement et permettra de réunir les conditions indispensables pour mobiliser les investissements nécessaires dans les pays en développement sans littoral. Par ailleurs, la mise en œuvre du nouveau Programme d'action sera déterminante pour la mise en valeur et l'entretien des infrastructures pour le développement. Dans ce sens, la priorité donnée à la coopération Sud-Sud, qui complète, sans la remplacer, la coopération Nord-Sud, et l'encouragement apporté dans le Programme aux partenariats public-privé sont de bon augure pour surmonter les nombreuses difficultés structurelles et les contraintes budgétaires qui pèsent sur les Gouvernements des pays en développement sans littoral.

Enfin, le Paraguay se félicite que soient pris en considération les besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral tels qu'énoncés dans le Programme d'action de Vienne pour l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, ainsi que dans le cadre de processus internationaux. La République du Paraguay et les autres pays en développement sans littoral espèrent véritablement bénéficier d'un traitement commun mais différencié, notamment d'un traitement différencié au sein de systèmes unilatéraux tels que les arrangements commerciaux préférentiels généralisés,

et de la nécessaire prise en compte de leurs conditions particulières dans le cadre d'un programme de travail spécifique de l'Organisation mondiale du commerce.

M^{me} Cizare (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter une fois encore le peuple et le Gouvernement autrichiens d'avoir organisé avec brio la Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral. Nous saluons également les efforts et le rôle moteur joué par la Zambie, en qualité de Président du Groupe des pays en développement sans littoral. Nous sommes reconnaissants également aux coprésidents, la Suède et la République démocratique populaire lao, qui ont joué un rôle déterminant au cours des négociations.

L'Éthiopie s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'État plurinational de Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par la représentante de la Zambie au nom du Groupe des pays en développement sans littoral.

En dépit des progrès accomplis dans le règlement des difficultés liées à l'enclavement, les pays en développement sans littoral rencontrent encore des obstacles dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty. C'est pourquoi le Programme d'action de Vienne (résolution 69/137, annexe II) vise à résoudre cette question en tirant les leçons des 10 dernières années. À ce propos, le Programme d'action réaffirme les besoins fondamentaux des pays en développement sans littoral et souligne qu'il importe d'apporter une réponse globale aux difficultés propres aux pays en développement sans littoral du fait de leurs contraintes géographiques. Il souligne également qu'il importe d'améliorer le commerce, de favoriser une meilleure intégration des pays en développement sans littoral dans les marchés internationaux et de résoudre les contraintes en matière d'approvisionnement grâce à une transformation structurelle de l'économie et une diversification de leurs économies.

Dans ce contexte, il est important de prendre des mesures susceptibles de promouvoir une transformation structurelle de l'économie qui permette de réduire l'incidence négative des désavantages géographiques et des chocs externes, de créer des emplois et, à terme, de contribuer à l'élimination de la pauvreté et d'assurer une croissance durable qui profite à tous. L'accroissement de la valeur ajoutée et la diversification économique sont essentiels pour transformer les structures de l'économie. Le Programme d'action de Vienne est un document concis, précis et concret qui fixe une feuille

de route et définit des objectifs spécifiques applicables concrets. Il constitue par conséquent une première étape. La question est désormais de savoir comment nous pouvons mettre en œuvre efficacement le Programme d'action et honorer les engagements pris par les pays en développement sans littoral.

Un partenariat fondé sur la confiance mutuelle et la responsabilisation est en effet indispensable pour appuyer la mise en œuvre de nos priorités concrètes et de nos objectifs spécifiques. Une mise en œuvre efficace exige des moyens suffisants et prévisibles, notamment un financement approprié, un renforcement des capacités institutionnelles, un transfert de technologie et une coopération technique. Aussi, nous tenons à souligner l'importance que revêt la prise en compte des priorités des pays en développement sans littoral dans les discussions et l'issue future de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui devrait être une des contributions importantes s'agissant des moyens de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

Nous avons besoin également d'un système mondial solide de surveillance pour renforcer la responsabilisation à tous les niveaux dans le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action. À cet égard, l'examen de l'appui apporté par le système des Nations Unies aux pays en développement sans littoral, tel que convenu à Vienne, permettra sans nul doute d'améliorer la responsabilisation et le respect des engagements. Nous entendons coopérer avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en collaboration avec d'autres parties prenantes intéressées, à la mise en place d'indicateurs fiables et à l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action dans les pays en développement sans littoral.

Pour terminer, nous voudrions souligner une fois encore la nécessité de prendre en compte les besoins et priorités des pays en situation particulière, tels que les pays en développement sans littoral, dans le programme de développement pour l'après-2015 et d'autres processus pertinents des Nations Unies.

M. Choeda (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Le Bhoutan s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'État plurinational de Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine et la représentante de la Zambie au nom des pays en développement sans littoral.

Le Bhoutan est heureux de se joindre aux autres délégations pour se féliciter de l'adoption par l'Assemblée de la résolution 69/137, qui entérine officiellement le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral. J'aimerais aussi me joindre aux autres délégations pour remercier le Gouvernement et le peuple autrichiens d'avoir permis la tenue réussie à Vienne de la Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral. Le Programme d'action de Vienne est le fruit de l'engagement constructif et des contributions positives de tous les États Membres. Nous remercions toutes les délégations pour leur solidarité et l'appui apporté au Groupe des pays en développement sans littoral. Je tiens à remercier l'Ambassadeur Per Thöresson, de la Suède, et l'Ambassadeur Khiane Phansourivong, de la République démocratique populaire lao, d'avoir, avec tact et diligence, facilité les négociations relatives au Programme d'action de Vienne.

Le Programme d'action de Vienne nous offre non seulement une nouvelle vision, mais aussi une feuille de route afin de répondre aux besoins et problèmes particuliers en matière de développement des pays en développement sans littoral dans la décennie à venir. Nous saluons le fait qu'il s'agit d'un Programme d'action plus global et complet, qui vise à renforcer le Programme d'action d'Almaty et établit de nouveaux domaines prioritaires susceptibles de permettre aux pays en développement sans littoral de connaître une croissance économique durable. À ce propos, les questions relatives à la transformation des structures de l'économie et au développement des infrastructures sont essentielles pour permettre aux pays en développement sans littoral de diversifier leur économie et renforcer leur capacité productive. Nous demeurons persuadés que la mise en œuvre réussie du Programme d'action de Vienne contribuera à la réalisation de nos buts et objectifs au niveau national.

Il est heureux que l'adoption du Programme d'action de Vienne soit intervenue avant le lancement des négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015. À notre avis, le Programme d'action de Vienne constitue une base solide pour que la communauté internationale prenne en compte les priorités importantes des pays en développement sans littoral dans le programme de développement pour l'après-2015. À présent, la priorité doit être accordée à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne. À cette fin, l'utilisation de tous les partenariats disponibles – partenariats avec les

pays de transit qui sont nos voisins, nos partenaires de développement, le système des Nations Unies et le secteur privé – sera indispensable.

Les succès que nous remporterons dans nos efforts de développement au niveau national dans la décennie à venir dépendront en grande partie de notre capacité à mettre en œuvre efficacement le Programme d'action de Vienne. Nous comptons donc sur la coopération étroite de l'ensemble de nos partenaires de développement et sur leur soutien dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne afin de promouvoir le progrès économique et la prospérité dans les pays en développement sans littoral au cours de la prochaine décennie.

M. Phansourivong (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation souhaite s'associer aux déclarations prononcées par le représentant de l'État plurinational de Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par la représentante de la Zambie au nom du Groupe des pays en développement sans littoral.

Ma délégation voudrait se joindre aux autres délégations pour adresser ses sincères remerciements et sa profonde reconnaissance au Gouvernement et au peuple autrichiens pour leur générosité et la tenue réussie de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui s'est déroulée du 3 au 5 novembre 2014 à Vienne.

L'adoption du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 (résolution 69/137, annexe II) est l'aboutissement de plusieurs mois de travail intense accompli par toutes les parties prenantes. Cela témoigne de la volonté et d'un véritable esprit de partenariat de la part de la communauté internationale pour aider les pays en développement sans littoral. En tant que coprésident du Comité préparatoire de la conférence avec l'Ambassadeur Per Thöresson, Représentant permanent adjoint de la Suède, je voudrais saisir cette occasion pour adresser mes sincères remerciements aux États Membres ainsi qu'au Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement pour la précieuse contribution qu'ils ont apportée au processus de négociations.

La tâche qui nous incombe désormais consiste à mettre en œuvre efficacement le Programme d'action de Vienne. J'appelle donc la communauté internationale

à œuvrer à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne afin de répondre aux besoins et problèmes particuliers rencontrés par les pays en développement sans littoral du fait de leur enclavement et de leurs besoins de développement. Je tiens également à remercier les pays de transit, les partenaires de développement, les organismes des Nations Unies et d'autres pour leur précieux soutien aux pays en développement sans littoral, et j'espère qu'ils continueront à œuvrer à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne.

M. Sekiguchi (Japon) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer ma reconnaissance aux coprésidents du Comité préparatoire, l'Ambassadeur Phansourivong, Représentant permanent de la République démocratique populaire lao, et l'Ambassadeur Per Thöresson, Représentant permanent adjoint de la Suède, qui ont travaillé également en tant que facilitateurs du Comité pour l'ensemble de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, pour les efforts importants qu'ils ont consentis pour aboutir au document final (résolution 69/137). Je tiens également à exprimer ma gratitude au Gouvernement autrichien pour les efforts qu'il a déployés pour accueillir la conférence.

Le Japon est heureux de se rallier au consensus sur le document final de la deuxième conférence des Nations Unies en faveur des pays en développement sans littoral. Le Japon est résolu à appuyer les efforts des pays en développement sans littoral pour parvenir au développement durable, notamment grâce à la mise en œuvre effective du Programme d'action de Vienne. Depuis des années le Japon coopère étroitement avec les pays en développement sans littoral, comme en attestent la création de 14 postes-frontières à entrée unique aux frontières de plusieurs pays d'Afrique, la Coopération Japon-Mékong pour le renforcement de la connectivité régionale, ainsi que l'appui apporté au développement économique grâce à la création de la communauté de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, conformément à la Stratégie de Tokyo 2012.

Le développement des infrastructures et la facilitation du commerce, qui ont été désignés comme prioritaires dans le nouveau Programme d'action de Vienne, sont des domaines dans lesquels le Japon jouit d'une longue expérience. Une meilleure intégration aux chaînes de valeur mondiales grâce au développement dans ces domaines serait très bénéfique aux pays en développement sans littoral, en permettant notamment la création de nouveaux emplois et d'industries

beaucoup plus productives, ce qui pourrait constituer un moteur efficace de croissance. Le Japon poursuivra sa collaboration avec les pays en développement sans littoral, les pays en développement de transit et les partenaires de développement afin d'améliorer l'environnement logistique global par le développement des infrastructures comme par celui des ressources humaines.

Le Japon continuera d'être un partenaire dynamique et fiable des pays en développement sans littoral dans les années à venir. Ce Programme d'action est le point de départ d'une nouvelle décennie qui augure d'un avenir meilleur pour les pays en développement sans littoral. Nous continuerons à coopérer avec les pays en développement sans littoral en faveur de leur croissance et de leur développement.

M. Seksenbay (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons du soutien massif apporté au document final (résolution 69/137) de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui s'est tenue le mois dernier à Vienne. Ma délégation appuie sans réserve le Programme d'action de Vienne, deuxième et important jalon, qui fait suite à celui adopté à Almaty en 2003 et offre aux pays en développement sans littoral une nouvelle trajectoire de développement.

Les Gouvernements de l'ensemble des pays en développement sans littoral et des partenaires de transit ont exprimé leur volonté politique de mettre en œuvre le Programme d'action conjointement avec d'autres plateformes et processus mondiaux qui vont façonner l'après-2015. Le document de Vienne constituera un élément important et constitutif de ce mouvement mondial. Il faut à présent intégrer et synthétiser ces mesures parallèles dans le flux interconnecté du développement et rester unis dans l'action. Cela s'effectuera dans le cadre de la promotion du développement des infrastructures, de la diversification économique, de la transformation structurelle, de la connectivité avec les chaînes de valeur mondiales et de la coordination régionale.

À cet égard, la conférence de suivi qui se tiendra l'année prochaine en Zambie fournira l'occasion de réfléchir à la façon d'évaluer et de superviser la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et de proposer des outils et des mécanismes appropriés. Elle offrira également un forum pour analyser la portée

des partenariats qui ont été noués, notamment avec le secteur privé et d'autres institutions multilatérales.

Après l'étape ultime du Programme d'action d'Almaty et avant la conférence de Vienne, mon pays avait déjà envisagé des mesures pour surmonter les désavantages géographiques liées à l'enclavement par le biais de la Voie vers une politique pour l'avenir, appelée *Nurly Zhol*. Cette feuille de route a été dévoilée le mois dernier par le Président de la République du Kazakhstan dans une allocution à la nation. Il s'agit d'une démarche bien conçue englobant tous les aspects du développement national : hausse du revenu national; croissance économique et industrielle; flux d'importation et d'exportation, assortis d'une réglementation du commerce adéquate; amélioration et extension des infrastructures routières, de tous les types de transport, des moyens de communication et de technologie, ainsi que des sources d'énergie renouvelable, pour ne mentionner que quelques aspects. Par ailleurs, *Nurly Zhol* reflète un développement axé sur l'individu et fondé sur les principes des Nations Unies. Nous serons heureux de partager avec d'autres pays en développement sans littoral les enseignements tirés de cette stratégie puisque nous devons relever les mêmes défis.

C'est aux gouvernements nationaux qu'incombe au premier chef la responsabilité de mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne. Cependant, comme pour toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de l'ONU, l'appui des partenaires de développement est essentiel pour que les pays en développement sans littoral atteignent leurs objectifs. Cela requiert une solidarité mondiale et une action multilatérale sous la direction du Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et du système des Nations Unies dans son ensemble.

Le Programme d'action de Vienne est global, prospectif et concret. Nous devons tous y adhérer pleinement et progresser avec lui si nous voulons que les pays en développement sans littoral apportent leur contribution particulière sur la scène internationale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 22 b) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 heures.